

Document de travail

Comité de développement rural

ETAT MEMBRE: Portugal

RÉGION: Açores

1. Programme approuvé

Le Programme de Développement Rural des Açores pour 2007-2013, a été approuvé par Décision de la Commission C (2007) 6162 du 4 décembre 2007.

2. Base légale pour la modification

Article 6, paragraphe 1, alinéa a) et article 7 du Règlement (CE) No 1974/2006.

Modification concernant la première application de l'article 16a du Règlement (CE) n° 1698/2005.

3. Raisons justifiant la modification/Stratégie choisie

A la suite du processus de révision de la PAC dans le cadre du Bilan de Santé et, plus récemment, de la Décision du Conseil 2009/61/CE sur les orientations stratégiques communautaires pour le développement rural, l'une des nouvelles priorités s'oriente vers une restructuration du secteur laitier, secteur extrêmement important pour l'économie régionale.

Cette décision stipule que la restructuration du secteur laitier constitue un nouveau défi crucial et une priorité pour l'agriculture européenne et reconnaît que les objectifs liés à ces priorités devront être renforcés dans le cadre des programmes de développement rural.

La décision en question stipule également que les producteurs de lait contribuent de manière significative au maintien de l'espace rural au travers d'une activité agricole durable, spécialement dans les régions défavorisées; en conséquence, les mesures d'appui qui permettent l'adaptation de cette activité aux nouvelles conditions du marché en tenant compte de ses coûts élevés de production et les modifications structurelles auxquelles les producteurs sont confrontés suite à la suppression des quotas laitiers, devront être consacrées à ces producteurs. Dans ce contexte, les mesures de DR joueront un rôle important dans la stimulation et le suivi des réformes dans le secteur laitier.

Bien qu'étant une région ultrapériphérique (RUP), l'archipel des Açores possède avec sa production laitière l'une des activités les plus importantes. La difficulté de trouver des opportunités et des alternatives consistantes fait de la filière laitière un secteur stratégique pour le développement régional.

La défense de cette filière est incontestable étant donné:

- l'importance qu'elle a pour l'économie régionale,
- les compétences installées dans le secteur,
- les investissements successifs et croissants qui sont envisagés, et

- qu'il s'agit du secteur où la région possède la meilleure dimension de marché, la meilleure vocation productive et les meilleures conditions naturelles.

En 2008, les Açores ont produit 27,3% du lait de vache récolté et transformé au niveau national. Au niveau de la production primaire, il a été constaté au cours de la dernière décennie, une augmentation significative des rendements par vache et de la dimension moyenne d'une exploitation laitière, mais il continue à régner dans la région un mode de production en régime de pâturages extensifs.

Lors de la campagne 2005/2006, 68% du lait a été recueilli dans des exploitations avec des rendements supérieurs à 150 tonnes (qui représentent 38% du total de ces exploitations), révélant un degré inférieur de concentration que sur le Continent portugais (75% de la production est assurée par 20% des exploitations). Sur la même période, on a pu constater une considérable amélioration de la qualité du lait et une évolution négative du prix du litre de lait qui, en moyenne, correspond à 74% du prix payé aux producteurs du Continent.

De 2001 à 2008, la production de lait dans les Açores a subi une augmentation de 6,4% (483 -> 516 tonnes) ce qui reflète bien la capacité de croissance que le secteur peut opérer.

La récolte, la transformation et la commercialisation sont assurées par des entreprises régionales, nationales, et multinationales, le Continent étant le principal marché des produits transformés.

Les principaux produits fabriqués à partir du lait sont le fromage, le lait en poudre et le beurre, contrairement à ce qui se passe sur le Continent, pour des raisons tenant directement aux contraintes régionales d'ordre géographique.

Le fromage, le lait en poudre et le beurre, représentaient en 2008, respectivement, 51%, 89%, et 27% de la production du Continent.

Du total de la production régionale, 89% est concentrée sur les îles de São Miguel et Terceira. Pour les premiers mois de 2009, comparativement à la même période de 2008, on constate une augmentation de la production, respectivement de 8 et de 5,5%.

Dans cette décennie, plus particulièrement entre 2000 et 2005, on a constaté dans la région une forte modernisation des industries de transformation, pour lesquelles le financement communautaire assuré par le FEOGA-Orientation a contribué de manière décisive. Durant cette période, les investissements approuvés pour les industries du secteur laitier correspondent à 42% des dépenses publiques approuvées pendant la période de programmation 2000-2006.

L'élevage pour la production de lait de vache est "l'orientation technico-économique" de 19% des exploitations, occupe environ 56% de la superficie agricole utilisée (SAU) et représente 53% de la marge brute standard (MBS) générée par le secteur agricole, le secteur de la production de lait de vache étant un secteur fortement dominé par les exploitations de dimension moyenne (78% de la MBS provenant d'exploitations de dimension économique entre 16 et 100 UDE).

Afin de renforcer l'importance du secteur laitier, il faut mentionner que le cheptel laitier de la région représente 30% du cheptel national et 23% des exploitations du pays qui se consacrent à cette activité.

Le secteur laitier des Açores présente des avantages en termes de compétitivité par rapport à la majeure partie du tissu productif du Continent. Cependant, la libéralisation des marchés et le potentiel compétitif des productions des pays du nord de l'Europe constituent une menace sérieuse au maintien de cette position favorable. Cette libéralisation des marchés contribuera à mettre en évidence les limitations à la compétitivité de la filière régionale du lait, plus particulièrement, les bas indices de concentration, la spécialisation productive accentuée et les économies réduites d'échelle, ce qui en font les principaux obstacles à l'affirmation soutenue de la filière du lait aux Açores.

Parmi les contraintes qui agissent sur le secteur laitier national, il convient de souligner comme étant les principales agissant sur la filière laitière des Açores, les contraintes à caractère environnemental, technologique, économique et réglementaire.

Parmi les contraintes environnementales, le climat se présente comme une plus value, le relief étant ce qui crée la plupart des obstacles dans la structuration des exploitations dans la majorité des îles.

Parmi les contraintes technologiques, représentent une importance dans la compétitivité du secteur, l'élevage et la gestion des pâturages, que ce soit par la dispersion des parcelles, ou par la nécessité d'acquérir des facteurs de production externes à la région.

Parmi les contraintes économiques, les charges des engagements bancaires, les loyers et les coûts des facteurs de production, constituent une entrave à une meilleure dynamique compétitive des exploitations d'élevage.

Les contraintes réglementaires, principalement celles de la PAC liées aux OCM, imposent une certaine discipline de production, contrôlant l'offre et le maintien d'un niveau de prix satisfaisant pour remplir l'objectif d'atténuer les tendances d'abandon productif.

Avec le démantèlement du système des quotas prévu pour 2015, se profile à l'horizon le scénario d'abandon productif dans les pays et les territoires dont la production est moins compétitive, constituant une opportunité pour la mise en place de produits ayant des niveaux de rentabilité supérieurs.

Les Açores sont confrontées au défi d'adapter le secteur laitier aux nouvelles conditions du marché résultant de l'élimination progressive des quotas laitiers, pour répondre aux coûts de production élevés et aux modifications structurelles.

Les principaux défis de l'économie laitière des Açores doivent trouver une réponse dans l'adoption d'une série de mesures et de stratégies qui contribuent à garantir une meilleure capacité productive, la durabilité de la production laitière et la réforme des structures du secteur.

La priorité pour la région est la "restructuration du secteur laitier". Cette priorité est clairement identifiée en tant qu'un des objectifs principaux de la mesure 1.5 du PDR (Code 121), la modernisation des exploitations agricoles), visant:

- améliorer la performance économique des exploitations agricoles laitières, moyennant une meilleure rationalisation des facteurs de production;
- encourager la gestion durable des ressources hydriques;

- diminuer la pression environnementale (pollution de l'eau, érosion et contamination des sols, diminution de la biodiversité);
- introduire des nouvelles technologies.

L'intensité de l'aide pour les investissements contribuant à cet objectif sera de 85%.

L'attribution par la région de la totalité des fonds additionnels (20 M€) à la priorité "restructuration du secteur laitier" se doit au fait que la région considère que le programme approuvé couvre déjà les autres nouveaux défis:

- au niveau des mesures forestières (codes 122, 221, 222, 223, 224, 225, 226 et 227) une contribution du FEADER d'environ 14 M€ contribue déjà à la protection des sols contre l'érosion, à la protection et l'équilibre des ressources en eau; à l'accroissement de la biodiversité; à l'augmentation de la biomasse en termes de couverture forestière et matière organique du sol; à la réduction de l'oxyde nitreux (N₂O) et la séquestration de carbone.
- Au niveau des mesures 213 et 214, une contribution du FEADER d'environ 44 M€ contribue déjà à:
 - la protection et amélioration des terres et des ressources naturelles (par le biais, entre autres de la fertilité du sol grâce à l'incorporation de matières organiques, de légumineuses ou de fumier ou de compost; du recours à des pratiques culturelles et des agents biologiques pour lutter contre les ravageurs et les maladies; utilisation préférentielle de plantes indigènes; réduction des nutriments et de l'azote potentiellement lessivable et les engrais phosphatés; réduction de l'érosion des sols, le méthane et l'oxyde nitreux (N₂O), par le maintien d'une couverture végétale permanente et diminution du taux de chargement);
 - la protection et conservation du patrimoine et de la diversité génétique et des habitats naturels, via en particulier la conservation des espèces traditionnelles, le maintien de race autochtone et l'entretien en bon état de conservation des sites d'importance communautaire du réseau Natura 2000.

Il est à signaler également que la région des Açores a décidé de ne pas proposer le financement d'infrastructures d'Internet de bande large étant donné qu'elle n'a pas bénéficiée de fonds additionnels du Plan de Récupération attribués au Portugal et que le degré de couverture de la région est déjà très élevé.

4. Description de la modification proposée

4.1 Nouveaux défis/types d'opérations

Liste des opérations des types visés à l'article 16 bis, paragraphe 3, point a), du Règlement (CE) n° 1698/2005 à concurrence des montants visés à l'article 69, paragraphe 5 bis, dudit règlement:

Axe / Mesure	Priorité: mesures d'accompagnement de la restructuration du secteur laitier				
	Types	Effets	Types	Référence à la	Indicateur de

	d'opérations	potentiels	d'opérations "existant" ou "nouveau" (E ou N)	description du type d'opérations dans le PDR	réalisation - objectif
Axe 1 M. 121	Aide à l'investissement liée à la production laitière	Amélioration de la compétitivité du secteur laitier	N	Restructuration du secteur laitier	Nombre d'exploitations bénéficiant de l'aide: 600
					Volume total d'investissement: 28.887.274,85 euros

4.2 Description des changements/texte intégré dans le PDR

Un nouvel objectif est ajouté à la mesure 1.5 "Modernisation des exploitations agricoles": la restructuration du secteur laitier régional. Cet objectif visera soutenir des projets d'investissement (du type décrit dans le tableau plus bas) pour la restructuration du secteur laitier, à un taux d'intensité d'aide maximal de 85% (sauf pour les investissements en machines). Le cofinancement communautaire sera, pour ces dépenses, de 90%.

A cet effet, la totalité des fonds additionnels du bilan de santé accordés à la région (20 millions d'euros de contribution FEADER) sont programmés dans cette mesure.

Il est à noter que des investissements réalisés en vue de respecter des normes communautaires ne sont pas éligibles.

Secteur laitier

Typologie d'investissements/agriculteurs		Intensité maximale de l'aide
1 - Investissements visant la requalification environnementale des exploitations laitières: <ul style="list-style-type: none"> • Installation de systèmes de traitement d'eaux usées; • Construction d'infrastructures pour le stockage de fumiers et lisiers; 	Tous agriculteurs	85%

¹ Les investissements sont limités à l'autoconsommation.

<ul style="list-style-type: none"> • Construction de réservoirs pour le traitement des effluents; • Installation/infrastructures de production d'énergies renouvelables¹ (utilisation de résidus organiques pour la production de biogaz, utilisation d'énergie solaire, éolienne et géothermique, entre autres); • Investissements visant l'amélioration des conditions d'hygiène et bien-être des animaux (maternités, hébergement, espaces pour l'alimentation, entre autres); • Construction de réservoirs pour le stockage d'eau (pour donner à boire aux animaux, lavage de matériel, entre autres). <p>2 - Acquisition de machines/équipement à traire.</p> <p>3 – Constructions liées directement à la production du lait (salles destinées à traire les animaux, etc.).</p> <p>4 - Acquisition d'équipements visant l'amélioration et l'efficacité de l'utilisation des fertilisants azotés</p> <p>5 - Investissements dans des exploitations produisant des produits de qualité¹</p>		
Investissements en machines	Jeunes agriculteurs	70%
	Autres agriculteurs (à titre principal)	60%
	Autres agriculteurs (à titre non principal)	50%

5. Les impacts attendus de la modification

Il est prévu que 600 exploitations laitières bénéficieront de ce renforcement budgétaire, ce qui totalisera un investissement d'environ 28 millions d'euros (pour une moyenne d'investissement par exploitation de 47 mille euros).

Environ 6% concerneront des investissements dans des exploitations qui produisent des produits de qualité; au moins 60% concerneront des investissements en constructions et acquisition de machines à traire; l'acquisition d'équipements visant l'amélioration et l'efficacité de l'utilisation des fertilisants azotés concernera environ 35% des bénéficiaires prévus; les investissements visant la requalification environnementale

concerneront environ 60% des exploitations bénéficiaires, dont 20% pour la construction d'infrastructures visant le stockage de fumiers et lisiers.

6. Analyse

La révision est bien justifiée et elle est cohérente avec le Plan Stratégique National du Portugal. La révision est en conformité avec le règlement (CE) n° 1698/2005 du Conseil et le règlement (CE) n° 1974/2006 de la Commission.

7. Implications financières de la modification

7.1. Contributions annuelles du FEADER (en euros)

Année	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2007-2013
Région ultrapériphérique	39,269,614	39,289,249	38,500,302	39,046,639	39,474,394	39,477,852	39,399,625	274,457,675
Fonds complémentaires au titre de l'article 69 paragraphe 5bis du règlement (CE) n°1698/2005 – région de convergence	-	-	-	5,000,000	5,000,000	5,000,000	5,000,000	20,000,000
Total FEADER	39,269,614	39,289,249	38,500,302	44,046,639	44,474,394	44,477,852	44,399,625	294,457,675

7.2. Plan de financement par axe (en euros, pour la totalité de la période)

Région ultrapériphérique

Axe	Participation publique		
	Total de la participation publique	Taux de participation du Feader (%)	Montant du Feader
Axe 1	151,176,471	85	128,500,000
Axe 2	135,294,118	85	115,000,000
Axe 3	10,262,216	85	8,722,884
Axe 4	22,026,922	85	18,722,884
Assistance technique	4,131,655	85	3,511,907
Total	322,891,382	85	274,457,675

Fonds complémentaires au titre de l'article 69 paragraphe 5bis du Règlement (CE) n°1698/2005 Région de convergence

Axe	Participation publique		
	Total de la participation publique	Taux de participation du Feader (%)	Montant du Feader
Axe 1	22,222,222	90	20,000,000
Axe 2	0	0	0
Axe 3	0	0	0
Axe 4	0	0	0
Assistance technique	0	0	0
Total	22,222,222	90	20,000,000

7.3. Budget indicatif lié aux opérations visées à l'article 16 bis du règlement (CE) n°1698/2005 pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2013

[article 16 bis, paragraphe 3, point b), à concurrence des montants mentionnés à l'article 69, paragraphe 5 bis, du règlement (CE) no 1698/2005]

Axe/ Mesure	Montant Feeder pour 2010-2013
Axe 1	20,000,000-
- Mesure 121	20,000,000
Total Axis 2	
Total Axe 3	-
Total Axe 4	-
Total programme	20,000,000